****

**PARTENARIAT POUR L’INNOVATION MUNICIPALE-FEMMES EN POLITIQUE LOCALE (PMI-FPL)**

**PARTNERSHIPS FOR MUNICIPAL INNOVATION– WOMEN IN LOCAL LEADERSHIP (PMI-WILL)**

**Appui à la fourniture de services municipaux plus inclusifs et sensibles au genre en œuvre**

**Appel à manifestation d’intérêt**

Les collectivités territoriales sont les acteurs de premier plan ayant un rôle majeur dans l’atteinte des objectifs de développement durable. En tant qu’ordre de gouvernement le plus proche des citoyens, ils ont la responsabilité d’instaurer une politique de gouvernance locale axée sur les cibles des ODD adaptées à leur territoire et répondant aux besoins et aspirations de toutes les couches de leur population sans discrimination et sans inégalité des genres. Ce mode de gouvernance locale qui promeut l’égalité et la fourniture de services inclusifs et sensibles au genre, contribue à une meilleure qualité de vie des populations et surtout à celle des femmes et des filles dans tous les pays et nécessite de fait la prise de mesures urgentes pour atteindre l’égalité des sexes d’ici 2030.

Afin d’accompagner les communes béninoises à jour leur partition dans l’atteinte des ODD et de l’ODD 5 en particulier, l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a signé une entente de partenariat avec la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour soutenir les communes béninoises **dans le renforcement de la participation et du rôle des femmes en tant que leaders et décideuses dans la gouvernance locale** et **l’accroissement de l'efficacité des municipalités dans la prestation de services publics inclusifs et sensibles au genre qui répondent aux besoins des hommes et des femmes et notamment de ceux des groupes marginalisés**.

A cet effet, l’ANCB lance avec l’appui de la FCM le présent appel à manifestation d’intérêt dans le but de sélectionner cinq (05) communes qui bénéficieront de l’appui du projet pour :

* fournir des programmes d'orientation, de sensibilisation et de formation liés à la gouvernance sensible au genre et à la prestation de services inclusifs et sensibles au genre ;
* aider le conseil communal à s'engager avec la société civile, en particulier les femmes et les groupes marginalisés, et d'autres parties prenantes pour évaluer, planifier et améliorer les mécanismes et services de gouvernance ;
* et fournir une assistance technique et un financement pour mettre en œuvre des initiatives prioritaires d'amélioration des services en réponse aux besoins des femmes et des groupes marginalisés.

A travers le remplissage de ce formulaire, la commune désireuse de bénéficier de cet appui de l’ANCB peut exprimer son intérêt au cours de la période allant du **13 décembre 2021 au 13 janvier 2022** et l’envoyer aux adresses en bas de page en suivant scrupuleusement les sections suivantes.

|  |
| --- |
| 1. **Identification**
 |
| Département  |  |
| Nom de la commune |  |
| Nom, prénoms et contact du Maire :  | Nom : Prénoms : Contact :  |
| 1. **Informations générales (20 points)**
 |
| Conseil communal (joindre la liste en bas) | Nombre d’élus hommes | Nombre d’élues femmes |
| Chef d’arrondissement  |  |  |
| Existence d’un point focal genre (cocher) | Oui 🞎 | Non 🞎 |
| Administration  |
| Effectif du personnel municipal | Nombre d’hommes | Nombre de femmes |
| Territoire communal |
| Superficie  |  |
| Type de territoire  | Urbain | Rural |  |
| Population |
| Nombre d’habitants  | Total  | Femmes  | Hommes |
| Quelles sont les groupes ethniques dominants ? |  |
| Quelles sont les religions les plus représentées? |  |
| Il y a-t-il des parties de votre territoire jugées vulnérables ou bien avez-vous ciblé des populations marginalisées/vulnérables ? (si oui préciser)  |  |
| Connaissez-vous des déplacements de population sur le territoire?  |  |
| Liens du site internet ou des médias sociaux utilisés par la mairie |  |
| **Personne de contact (qui a rempli l’appel)** |
| Nom  | Prénoms | Fonction |
| Contact |
|  Email :  | Tél : |

1. **Gouvernance locale inclusive et sensible au genre (55 points)**

Veuillez répondre aux questions ci-dessous en vous référant aux sections de vos documents de planification qui démontrent l'intention du conseil communal de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes et des personnes marginalisées. Veuillez joindre des copies des parties citées ou des documents pertinents.

1. **Priorités du Conseil communal**
2. Pourquoi le conseil est intéressé par la participation au PMI-FPL?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. L'égalité des sexes et la réponse aux besoins des groupes marginalisés sont-elles une priorité pour le conseil ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Comment cette priorité est-elle reflétée dans le Plan de Développement Communal (PDC), le Plan de Travail Annuel (PTA) ou le Plan Annuel d’Investissement (PAI) ? Faites référence à ces documents pour répondre

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

1. **L'engagement communautaire**
2. Fournissez un résumé des mesures prises ou des actions menées entre 2018 et 2021 pour impliquer les citoyens, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé et les groupes communautaires.

*Par exemple, comment le conseil communal assure-t-il la participation des femmes et des populations marginalisées aux consultations publiques ? Comment les citoyens, en particulier les femmes et les populations marginalisées, sont-ils inclus dans les comités consultatifs ou dans d'autres groupes mixtes commune -communauté ? Veuillez fournir des exemples et préciser quels groupes marginalisés ont été impliqués.*

|  |
| --- |
|  |

**C) Prestation de services**

*Par exemple, comment les populations et plus particulièrement celles issues des groupes marginalisés et les femmes sont impliqués et/ou bénéficient des services communaux.*

1. Fournir un résumé des mesures prises ou actions menées entre 2018 et 2021 pour améliorer la prestation de services en réponse aux besoins de la communauté et indiquer quels groupes communautaires en ont bénéficié.

|  |
| --- |
|  |

1. Comment le conseil communal assure-t-il la participation des citoyens, en particulier des femmes et des populations marginalisées, à la planification, à l'évaluation et la prestation des services locaux ?

|  |
| --- |
|  |

1. Quels sont les services locaux dont l'amélioration est actuellement prioritaire et qui en bénéficierait ?

|  |
| --- |
|  |

1. Quels sont les appuis liés à l’égalité de genre dont votre commune a bénéficié ces trois dernières années (2019-2021) ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Partenaires**  | **Type d’intervention (brève description)** | **Durée de l’intervention**  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Intérêt et engagement du Conseil (20 points)**

Décrivez-nous vos ambitions et engagements.

1. Avantages

Identifiez les principaux avantages attendus de la participation au PMI-FPL. Comment le conseil communal et le personnel administratif en bénéficieront-ils ?

|  |
| --- |
|  |

 Comment les citoyens en bénéficieront-ils, et quels citoyens ? Pourquoi cela est-il important pour votre conseil communal ?

|  |
| --- |
|  |

1. Engagement de l’autorité communale

Confirmez que la commune comprend que la participation au PMI-WILL est un engagement de six ans pour entreprendre les activités décrites dans la description de projet ci-jointe. Indiquez que l’administration communale accepte de nommer un point focal du projet et d'allouer du temps au personnel pour participer aux activités du projet. Indiquez que l’administration communale est prête et capable de contribuer à des ressources en nature pour améliorer la prestation de services.

|  |
| --- |
| La lettre d’engagement signée du Maire (à joindre au présent formulaire rempli) doit indiquer que l'élu (e) comprend et accepte :* que l’engagement de sa commune vis-à-vis du projet durera 6 ans
* qu’un point focal projet (référent) au sein de l’administration communale sera mis à disposition pour la conduite des activités
* la mairie contribuera au projet par la mise à disposition de ressources en nature
 |

NB : *ne pas dépasser 15 pages*

Adresse de l’ANCB : Abomey-Calavi, rue de l'ATDA ex CARDER en face du service des impôts.); Tél secrétariat : 67 65 77 77 ; Email : info.ancb@ancb.bj , segla.lihoussou@yahoo.fr et achristinemarie@gmail.com

**Pour toute préoccupation relative au remplissage du formulaire, peut être contacté le numéro suivant : 62 16 41 92**

Attention : la présentation générale du document (formulaire correctement rempli, etc.) donne droit à 5 points.

**Documents à joindre**

1. Liste du personnel de la mairie indiquant le sexe
2. Arrêté communal de désignation du point focal genre
3. Liste des membres du conseil communal indiquant le sexe
4. Lettre d’engagement du Maire soutenant la soumission à cet appel à manifestation d'intérêt et confirmant la participation de la commune au PMI-WILL en tant que commune partenaire pour l'amélioration de la prestation de services inclusive et sensible au genre.
5. Copies des parties pertinentes des documents de planification, autres documents utiles ou décisions du conseil qui démontrent la priorité du conseil à mieux répondre aux besoins des femmes et des groupes marginalisés.

 NB : les documents à joindre au formulaire rempli ne figurent pas dans les 15 pages.